

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 22 février 2016

Sur convocation du Président en date du 15 février 2016.

L'an deux mille seize, le vingt-deux février à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à DROUE.

Ordre du jour :

- **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :**
Réunion Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 24 février 2016.

ETAIENT PRESENTS :

BOUFFRY Monique SORIA	BREVAINVILLE Dominique BRUNET Jean-Pierre BRULE	BUSLOUP Marcel DEFREMONT Roselyne DUHOURCQ
LA CHAPELLE-ENCHERIE Christiane LARUE Jean-Philippe LEHOUX	LA CHAPELLE-VICOMTESSE Daniel BARILLEAU Pascal PRUDHOMME	CHAUVIGNY-DU-PERCHE Danielle PERIN Jacky DUFOURNIER
DROUE Yves BERTOUY Laëtitia BOUILLY	FONTAINE-RAOUL Luc GRANGER Jean-Pierre PLESSIS	LA FONTENELLE Joël VERDIER
FRETEVAL Bernard PILLEFER	LIGNIERES Jean-Pierre MAHAUDEAU Thierry GALMICHE	LISLE Jean-Marie NEFF Chantal MAILLET
MOISY Sixtine LAME Michel BEAUDOUX	MOREE Alain BOURGEOIS Jany KESTELYN	OUZOUER-LE-DOYEN Robert BOUCHET Pierre BROUSSE
PEZOU Alain SOPENA	LE POISLAY Michel PIONNIER Séverine COIGNEAU	RENAY Danielle COHERGNE Monique FARRANT
ROMILLY-DU-PERCHE Régine VASSAUX	RUAN-SUR-EGVONNE Alain BRUNET	ST-HILAIRE LA GRAVELLE Dominique PATIGNIER Gérard VIARD
ST-JEAN FROIDMENTEL Laurent BOREL	VILLEBOUT Emmanuel GRANGER	

ETAIENT ABSENTS : Daniel ALAZARD, Yannick AMELOT, Christine AUBRY, Françoise CALLUT, Daniel DORILLEAU, Daniel DUFOUR, Frédérique LAUNAY, Sandrine MATHURIN.

POUVOIRS : - Françoise CALLUT a donné pouvoir à Bernard PILLEFER ;
- Régine VASSAUX a donné pouvoir à Yannick AMELOT ;
- Sandrine MATHURIN a donné pouvoir à Laurent BOREL.

Nombre de membres :

En exercice : 45

Présents : 38

Votants : 41

La séance est ouverte sous la présidence de Bernard PILLEFER, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Laëtitia BOUILLY a été désignée comme secrétaire.

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE REUNION CDCI DU 24 FEVRIER 2016

Monsieur PILLEFER rappelle que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) se réunira le 24 février 2016 pour y rendre son avis quant au nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Cette réunion fait suite aux votes intervenus dans les EPCI et les communes concernées sur la proposition initiale du Préfet de Loir-et-Cher de fusionner les communautés de communes de Beauce et Gâtine, des Collines du Perche, du Pays de Vendôme, du Perche & Haut Vendômois, de Vallées Loir et Braye et du Vendômois Rural. Monsieur PILLEFER rend compte des résultats de ces votes, et notamment que les communautés du Pays de Vendôme et du Perche & Haut Vendômois se sont prononcés contre ce projet de fusion, alors que les communautés de communes de Beauce et Gâtine, des Collines du Perche, de Vallées Loir et Braye et du Vendômois Rural y ont voté favorablement.

Monsieur PILLEFER indique que deux amendements au projet de nouvelle carte intercommunale en Vendômois vont être présentés pour avis à la CDCI lors de sa réunion du 24 février 2016, et il en donne lecture complète :

- 1er amendement : fusion des communautés de communes de Beauce et Gâtine, du Pays de Vendôme, de Vallée Loir et Braye et du Vendômois Rural. Les communautés de communes des Collines du Perche et du Perche & Haut Vendômois sont maintenues.
- 2^{ème} amendement : en application des obligations de la loi NOTRe, fusion des communautés de communes du Pays de Vendôme et du Vendômois rural, et maintien des quatre autres communautés de communes de la région vendômoise et création d'un PETR.

Monsieur NEFF souhaite défendre la position de certaines communes qui ne ressentent pas l'intérêt de s'associer avec l'agglomération vendômoise au sein d'une nouvelle communauté. C'est pourquoi il se prononce en faveur du 2^{ème} amendement présenté.

Monsieur GALMICHE soutient également ce 2^{ème} amendement. Il considère que cette proposition devrait faire consensus au sein de la CPHV, permettrait également de transformer trois strates administratives en une, à savoir : le Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux, le SCOT et le Pays Vendômois, couvrant le même périmètre. Il précise qu'une telle démarche n'exclut en rien d'éventuelles fusions de communautés de communes à l'intérieur du territoire, mais permettrait d'ores et déjà de mettre en commun sur l'ensemble du territoire les compétences « Développement économique » et « Tourisme », compétences sur lesquelles le transfert semble faire l'unanimité.

Monsieur SOPENA s'inquiète de l'hypothèse d'une fusion de quatre communautés de communes de la région sans que la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) y soit inclus. Il souhaite que la CPHV participe à une structure regroupant l'ensemble de la région vendômoise ayant compétence en matière de développement économique.

Monsieur BOURGEOIS s'inquiète pour la CPHV si elle est laissée à l'écart d'un EPCI plus important en termes de superficie et de population.

Monsieur BARILLEAU les rejoint sur ce point, et met en garde contre le risque encouru par la CPHV d'avoir recours à une augmentation de la contribution fiscale demandée à ses administrés si elle ne fusionne pas avec un autre EPCI. En effet, de nouvelles compétences devront prochainement être intégrées par la CPHV suite aux diverses évolutions législatives, et il faudra trouver un moyen de financer les charges relatives à l'exercice de ces compétences.

Monsieur MAHAUDEAU estime que la proposition de carte communale par le premier amendement ne recouvre en réalité aucun projet concret en matière d'aménagement du territoire. Il s'agit, selon lui, d'un projet présentant un caractère de « politique politicienne », que les instances tentent de faire passer en force, tandis que les élus ruraux ne sont parallèlement pas écoutés. Il soutient que Monsieur PILLEFER est ancré dans ce système versant dans la « politique politicienne ». Il se demande si l'organigramme de la communauté résultant de la fusion des six communautés de communes n'aurait pas déjà été défini à l'avance.

Monsieur PILLEFER avance que l'étude commandée auprès du cabinet KPMG doit permettre aux élus de concevoir le projet de territoire résultant de la nouvelle carte intercommunale. Par ailleurs, il estime que certains élus communautaires perturbent les démarches entreprises en entachant le déroulé du processus. Il rappelle que celui-ci a inclus des débats lors de nombreux conseils communautaires de la CPHV, la constitution de groupes de convergence regroupant des élus des différentes communautés de communes concernées et celle de groupes de travail sur les différents thèmes pertinents de l'intercommunalité.

S'agissant du premier amendement qui sera présenté lors de la réunion de la CDCI, Monsieur PILLEFER précise que la CPHV n'a aucun pouvoir d'empêcher quatre communautés de communes de la région de fusionner si tel est leur souhait.

Monsieur PILLEFER s'interroge sur les possibilités d'action de la CPHV si elle reste isolée. Il répond également que le processus de préparation à une éventuelle fusion n'a aucunement compris la prédétermination de rôles à tenir par les uns et les autres en matière de gouvernance et d'organigramme du futur EPCI.

Monsieur PILLEFER invite le conseil communautaire à rendre son avis sur les deux amendements qui seront proposés à la CDCI lors de sa réunion du 22 février 2016.

Suite à vote à bulletin secret, le conseil communautaire :

- **Emet un avis favorable** à l'amendement n°2 proposant de fusionner uniquement les communautés de communes du Pays de Vendôme et du Vendômois Rural et de laisser en l'état le reste de la carte intercommunale en Vendômois.

Vote : 26 Pour, 13 Contre, 1 Abstention, 1 Nul

- **Emet un avis défavorable** à l'amendement n°1 proposant de fusionner les Communautés de communes de Beauce et Gâtine, du Pays de Vendôme, de Vallées Loir et Braye et du Vendômois Rural et de maintenir les communautés des Collines du Perche et du Perche & Haut Vendômois.

Vote : 40 Pour, 1 Contre

Prochaine réunion de conseil communautaire :

Lundi 29 février 2016 à 20h00 – Espace Socio-Culturel à DROUE

Le Président,

Bernard PILLEFER



